

Tetris-Super 12

RAMPANTS DE COMBLES

BAR-EN-101

COMBLES



13

EN 13984:2013



Groupe
ORION

FICHE D'OPÉRATION STANDARDISÉE BAR-EN-101



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Certificats d'économies d'énergie

ISOLATION DE COMBLES OU DE TOITURES

1. Secteur d'application

Bâtiments résidentiels existants.

2. Dénomination

Mise en place d'une isolation thermique en comble perdu ou en rampant de toiture.

3. Conditions pour la délivrance de certificats

La résistance thermique R de l'isolation installée est supérieure ou égale à :

- 7 m².K/W en comble perdu ;
- 6 m².K/W en rampant de toiture.

La résistance thermique est évaluée selon la norme NF EN 12664, la norme NF EN 12667 ou la norme NF EN 12939 pour les isolants non réfléchissants et selon la norme NF EN 16012+A1 pour les isolants réfléchissants.

Un pare-vapeur ou tout autre dispositif permettant d'atteindre un résultat équivalent est mis en place, lorsqu'il est nécessaire de protéger les matériaux d'isolation thermique contre les transferts d'humidité pour garantir la performance de l'ouvrage.

La mise en place est réalisée par un professionnel.

Le professionnel effectue, au plus tard avant l'établissement du devis, une visite du bâtiment au cours de laquelle il valide que la mise en place des isolants dans les combles ou en toiture de ce bâtiment est en adéquation avec ce dernier.

Un délai minimal de sept jours francs est respecté entre la date d'acceptation du devis et la date de début des travaux (pose de l'isolant).

Pour les opérations engagées jusqu'au 31 décembre 2020, le professionnel réalisant l'opération est titulaire d'un signe de qualité conforme aux exigences prévues à l'article 2 du décret n° 2014-812 du 16 juillet 2014 pris pour l'application du second alinéa du 2 de l'article 200 quater du code général des impôts et du dernier alinéa du 2 du I de l'article 244 quater U du code général des impôts et des textes pris pour son application. Ce signe de qualité correspond à des travaux relevant du 4 du I de l'article 46 AX de l'annexe III du code général des impôts.



Pour les opérations engagées à compter du 1er janvier 2021, le professionnel réalisant l'opération est titulaire d'un signe de qualité conforme aux exigences prévues à l'article 2 du décret n° 2014-812 du 16 juillet 2014 pris pour l'application du second alinéa du 2 de l'article 200 quater du code général des impôts et du dernier alinéa du 2 du I de l'article 244 quater U du code général des impôts et des textes pris pour son application. Ce signe de qualité correspond à des travaux relevant du 11° ou du 14° du I de l'article 1er du décret précité.

La preuve de la réalisation de l'opération comporte les mentions de :

- la mise en place d'une isolation de combles ou de toiture ;
- les marque et référence ainsi que l'épaisseur et la surface d'isolant installé ;
- la résistance thermique de l'isolation mise en place évaluée, suivant la nature de l'isolant, selon l'une des normes susvisées ;
- les aménagements nécessaires à la mise en place de l'isolation (coffrage ou écran de protection autour des conduits de fumées et des dispositifs d'éclairage encastrés ; rehausse rigide au-dessus de la trappe d'accès ; pare-vapeur ou tout autre dispositif équivalent lorsqu'il est nécessaire de protéger les matériaux d'isolation thermique contre les transferts d'humidité pour garantir la performance de l'ouvrage) ;
- la date de la visite du bâtiment.

A défaut, la preuve de réalisation de l'opération mentionne la mise en place d'un matériau avec ses marque et référence et la surface de matériau installée ainsi que date de la visite du bâtiment par le professionnel et elle est complétée par un document issu du fabricant ou d'un organisme établi dans l'Espace économique européen et accrédité selon la norme NF EN ISO/IEC 17065 par le Comité français d'accréditation (COFRAC) ou tout autre organisme d'accréditation signataire de l'accord européen multilatéral pertinent pris dans le cadre de la coordination européenne des organismes d'accréditation.

Ce document indique que le matériau de marque et référence mis en place est un isolant et précise ses caractéristiques thermiques (résistance thermique ; ou conductivité thermique et épaisseur) évaluées, suivant la nature de l'isolant, selon l'une des normes susvisées. En cas de mention d'une date de validité, ce document est considéré comme valable jusqu'à un an après sa date de fin de validité. Pour les références proposées en différentes épaisseurs, la preuve de réalisation, si elle ne mentionne pas la résistance thermique de l'isolation installée, doit impérativement en préciser l'épaisseur.

Le document justificatif spécifique à l'opération est la décision de qualification ou de certification du professionnel ayant réalisé l'opération.

4. **Durée de vie conventionnelle**
30 ans.

5. **Montant de certificats en kWh cumac**

Montant en kWh cumac par m² d'isolant en fonction de la zone climatique			X	Surface d'isolant (m²)
H1	H2	H3		S
1 700	1 400	900		

RAPPORT D'ESSAI

INSTITUT D'ARCHITECTURE ET
DE CONSTRUCTION DE KAUNAS
UNIVERSITÉ DE TECHNOLOGIE

LABORATOIRE DE PHYSIQUE DU BÂTIMENT

LIETUVOS
NACIONALINIS
AKREDITACIJOS
BIURAS

RANDYMAI
ISO/IEC 17025

No. L.A.01.031

PROCÈS-VERBAL D'ESSAI No. **034 SF/22 U**
Date : **21 mars 2022**

page (pages)
1 (3)

Détermination de la résistance thermique d'un produit d'isolation réfléchissant selon LST EN 16012:2012+A1:2015 et LST EN ISO 8990:1999

(titre de l'essai)

Méthode
d'essai :

LST EN 16012:2012+A1:2015 : Isolation thermique des bâtiments-Produits d'isolation réfléchissants-
Détermination de la performance thermique déclarée ;
LST EN ISO 8990:1999 Isolation thermique- Détermination des propriétés de transmission thermique en
régime stationnaire - Méthodes à la boîte chaude gardée et calibrée (ISO 8990:1994).

(numéro du document normatif ou de la méthode d'essai, description de la procédure d'essai, incertitude d'essai)

Type de produit : produit d'isolation réfléchissant (Type 3)

Description de
l'éprouvette :

Noms du produit :
• TETRIS SUPER 12
Épaisseur déclarée - 18,5±1 cm*

-selon la déclaration du fabricant : ACTIS 211202-Épaisseur déclarée EN 823 (3 Pa)

(nom, description et éléments d'identification de l'éprouvette)

Client :

SA Orion financement - Avenue de la Gare - FR-11230 CHALABRE, France

(nom et adresse)

Fabricant :

ACTIS SA : 30 Avenue de Catalogne - 11300 LIMOUX, France

(nom et adresse)



Résultats d'essai :

Propriété et unité de mesure	N° de référence de la méthode d'essai	Résultat d'essai
Résistance thermique corrigée déclarée $R_{core}90/90$ du produit TETRIS SUPER 12 , (m ⁻² K)/W	LST EN ISO 16012:2012+A1:2015	6.30
Résistance thermique déclarée du système avec 2 lames d'air $R_{TOTAL} 90/90$, (m ⁻² K)/W		7.10
Valeurs de résistance thermique déclarée déterminées selon EN ISO 10456:2008** Position de l'éprouvette : verticale (direction du flux thermique - horizontale) **activité non accréditée		

Lieu d'essai :

Laboratoire de physique du bâtiment, Institut d'Architecture et de Construction de Kaunas
Université de Technologie

(nom du laboratoire d'essai)

Date de dépôt de
l'éprouvette :

28/02/2022

Date de l'essai :

04/03/2022 - 21/03/2022

Date de production :

09/11/2021 - 19/11/2021

Échantillonnage :

Éprouvette échantillonnée par le client. Description de l'éprouvette 14-02-2022

Informations

complémentaires :

Demande 24-11-2021 Ce rapport est préparé conformément aux rapports d'essais
034-1 SF/22 U, 034-2 SF/22 U, 034-3 SF/22 U, 034-4 SF/22 U, 034-5 SF/22 U,
034-6 SF/22 U.

(Tous écarts, essais complémentaires, exceptions et toutes informations relatifs, à un essai particulier)

Annexes:

Annexe 1. Paramètres de mesure de la boîte chaude gardée ;
Annexe 2. Propriétés thermiques des éprouvettes et des lames d'air ;
Annexe 3. Valeurs de résistance thermique $R_{core} 90/90$ et $R_{TOTAL} 90/90$ selon LST EN
16012:2012+A1:2015

(indiquer les numéros et les titres des annexes)

Responsable technique :

K. Banionis

(approuve les résultats d'essai)

(signature)

(prénom, nom)

Essai effectué par :

A. Burlingis

(responsable technique des essais)

(signature)

(prénom, nom)

Validité - Les données et résultats figurant dans ce rapport concernent uniquement les éprouvettes décrites et soumises à l'essai.
Remarques concernant la publication : la photocopie, la reproduction ou la traduction dans une autre langue du présent
document est interdite sans l'accord écrit préalable du Laboratoire de physique du bâtiment.

Tunelio g. 60, LT - 44405 Kaunas, Lituanie (Tél. : +370 37 350799 ;
Site web : www.ktu.edu/asi/en/; E-mail: statybina.fizika@ktu.lt



INNOVATION

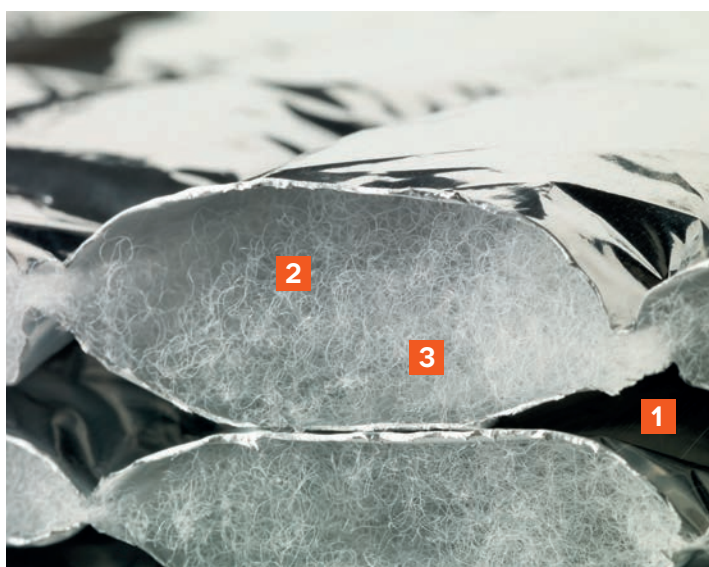
Technologie brevetée **TRIPLEX**

STRUCTURE ALVÉOLAIRE

HAUTE PERFORMANCE



TRIPLEX est une nouvelle technologie alvéolaire mise au point par le Groupe ORION pour ses isolants souples. La structure alvéolaire permet, grâce à des films de basse émissivité, d'exploiter la performance thermique d'un excellent isolant naturel : l'air.



UNE STRUCTURE ALVÉOLAIRE QUI EXPLOITE LES QUALITÉS ISOLANTES DE L'AIR

1. DE L'AIR PIÉGÉ ENTRE LES COUCHES DE TRIPLEX...

Les différentes couches de TRIPLEX emprisonnent l'air pour valoriser la performance thermique de l'isolant.

2. ... À L'INTÉRIEUR DES TRIPLEX...

La fibre spécifique des TRIPLEX présente une géométrie qui assure un effet ressort. L'espace entre les fibres sert à retenir un maximum d'air.

3. ... ET À L'INTÉRIEUR DE LA FIBRE

La fibre utilisée dans les TRIPLEX présente une structure creuse pour piéger davantage d'air et améliorer la performance thermique de l'isolant.

ISOLANT ALVEOLAIRE 2 EN 1

COMBLES



TETRIS-SUPER 12 est un isolant réflecteur alvéolaire 2 en 1 qui assure à la fois l'isolation hiver/été et l'étanchéité à l'air.

Domaine d'emploi : l'isolation doit être réalisée en rampant de toitures, entre un espace chauffé et un espace non chauffé.

SELON LA NORME
EN 16012

R=6,30
m².K/W

EXCELLENTE PERFORMANCES

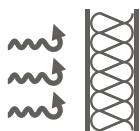
TETRIS-SUPER 12 offre une résistance thermique intrinsèque
R = 6,30 m².K/W

ISOLATION HIVER / ÉTÉ



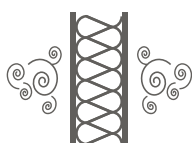
Les films réflecteurs du TETRIS-SUPER 12 permettent de renvoyer jusqu'à 95% des rayonnements infrarouges et d'isoler efficacement en été comme en hiver.

ÉTANCHE À LA VAPEUR



Grâce à son film externe qualifié en tant que pare-vapeur (Sd > 60m) selon la norme EN 13984, TETRIS-SUPER 12 empêche la diffusion de la vapeur d'eau à travers la paroi, en hiver comme en été. TETRIS-SUPER 12 permet donc de s'affranchir de la pose d'un pare-vapeur indépendant dans les cas où celui-ci est obligatoire.

ÉTANCHE À L'AIR



Intrinsèquement étanche à l'air, TETRIS-SUPER 12 fait barrière aux infiltrations d'air venant de l'extérieur et aux déperditions thermiques (par convection) venant de l'intérieur.

PERFORMANCE PHONIQUE



TETRIS-SUPER 12 est un matériau isolant souple et résilient, étanche à l'air, qui absorbe et atténue les vibrations sonores.

PAS DE MASQUE
NI DE LUNETTES
DE PROTECTION



ISOLATION DURABLE



FIXATION RAPIDE



SOUPLE



ISOLANT PROPRE ET DURABLE

Classé A+ pour la qualité de l'air intérieur selon la norme ISO 16000. Propre, sans poussières ni fibres irritantes.



*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur présentant un risque de toxicité par inhalation sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

Résistance à l'air et à l'humidité. Isolant qui, une fois posé, ne s'affaisse pas dans le temps, sans risque de ponts thermiques liés.

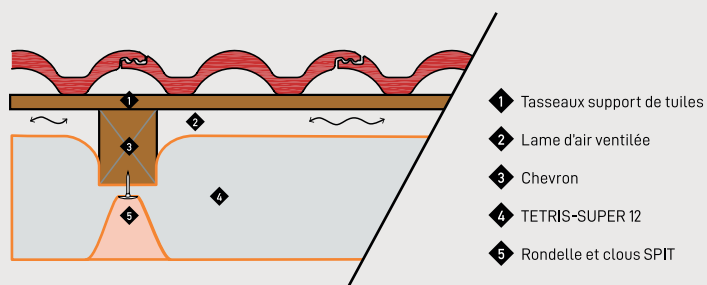
POSE SIMPLE ET RAPIDE

TETRIS-SUPER 12 peut être cloué ou agrafé (agrafes de plus de 14 mm). Il peut aussi être fixé rapidement avec l'accessoire ISOCLIP.

La souplesse du TETRIS-SUPER 12 permet de le mettre en oeuvre sur tous types de supports et d'obtenir une isolation continue et étanche à l'air.

ISOLATION SOUS RAMPANTS

POSE DIRECTE AU CLOUEUR*



1

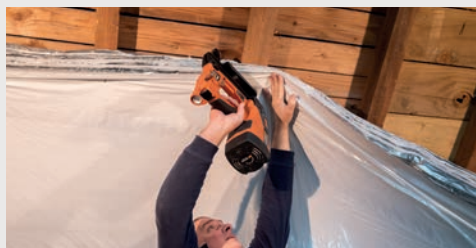


MISE EN ŒUVRE DE L'ISOLANT

15 minutes avant la pose, ouvrir la poche du rouleau de TETRIS-SUPER 12.

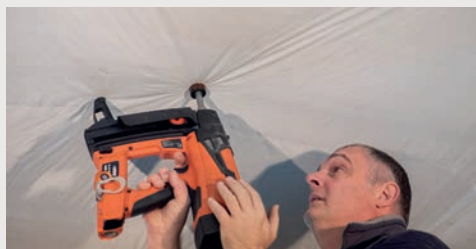
Décompresser l'isolant en le secouant légèrement, puis le dérouler progressivement à l'horizontale.

2



Agrafer ou clouer le produit sous chaque chevron en bordure de lé, le milieu de lé sera fixé, un chevron sur deux.

3



Poser un second lé entier en recouvrant de 10 à 15 cm le 1er lé en le clouant de façon identique

FINITION DE LA POSE DE L'ISOLANT

A la jonction avec les parois adjacentes (mur de refend ou pignon) réaliser un ourlet pour soigner la finition, et le fixer par clouage directement dans le support.

5



En bas de pente, découper la base du lé avec un cutter ou une paire de ciseaux.

Réaliser un ourlet pour soigner l'esthétique avant de réaliser la fixation.

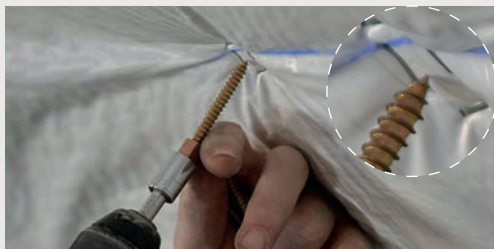
Appliquer l'adhésif sur les jonctions entre les lés afin de parfaire l'étanchéité et l'esthétique.

(*) L'isolant TETRIS SUPER 12 peut également être mis en oeuvre par agrafage (agrafes de plus de 14 mm) et/ou avec l'accessoire ISOCLIP 40 mm pour utiliser de l'espace entre chevrons et gagner en volume habitable.

PAREMENT DE FINITION

PITON DE RÉHABILITATION ET SUSPENTE PIVOT

La mise en œuvre des ossatures métalliques et du parement de finition devra être conforme aux exigences du DTU 25.41.



Calepiner l'emplacement des pitons de réhabilitation.

Comprimer ponctuellement l'isolant en plaçant plusieurs agrafes aux emplacements prévus pour les pitons de réhabilitation.

Visser les pitons dans les chevrons, au travers de l'isolant.



Visser les tiges filetées et mettre en place les pivots.



Clipper les fourrures sur les pivots et visser le parement de finition.



LAMBRIS SUR OSSATURE BOIS



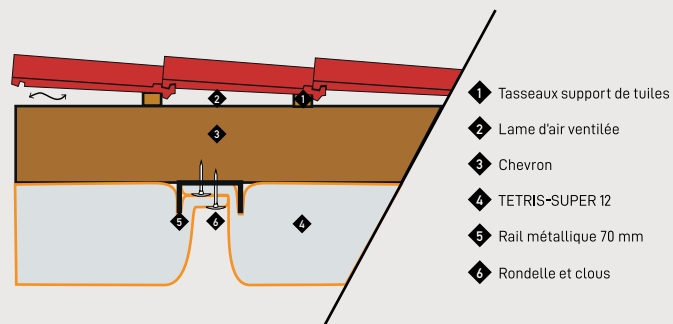
Clouer des tasseaux de section 30 x 40 mm ou 60 x 40 mm au droit de chaque chevrons



Fixer le lambris sur les tasseaux en respectant les recommandations du fabricant.

ISOLATION SOUS RAMPANTS

POSE SUR RAIL AU CLOUEUR (OPTION)



1



2



3



4



5



MISE EN ŒUVRE DES RAILS MÉTALLIQUES

Clouer un rail métallique de 70 mm sous les chevrons, contre la panne (sablère, fâtière et/ou intermédiaire).

Répéter l'opération en clouant les rails suivants parallèles aux précédents et espacés de 140 cm exactement.

MISE EN ŒUVRE DE L'ISOLANT

15 minutes avant la pose, ouvrir la sache du rouleau de TETRIS-SUPER 12. Décompresser l'isolant en le secouant légèrement, puis le dérouler progressivement à l'horizontale.

Clouer l'isolant à l'intérieur du montant tous les 100 cm environ en veillant de bien aligner le lé d'isolant au départ pour éviter les plis et obtenir une surface régulière et homogène.

Prendre le produit et le clouer dans le rail suivant

Jonction des lés par léger recouvrement à l'intérieur de chaque rail pour assurer la continuité de l'isolation et de l'étanchéité à l'air.

FINITION DE LA POSE DE L'ISOLANT

A la jonction avec les parois adjacentes (mur de refend ou pignon) réaliser un ourlet pour soigner la finition, et le fixer par clouage directement sur le support.

Appliquer l'adhésif sur les jonctions entre les lés afin de parfaire l'étanchéité et l'esthétique.

PAREMENT DE FINITION

OSSATURE MÉTALLIQUE AUTO-PORTANTE*

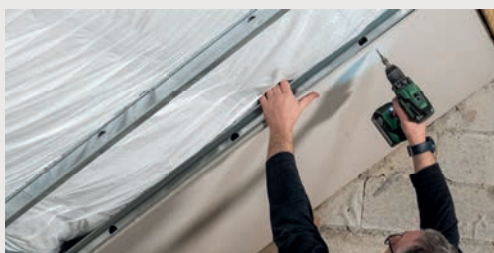
La mise en œuvre des ossatures métalliques et du parement de finition devra être conforme aux exigences du DTU 25.41 et des préconisations fabricant.



Positionner et fixer les rails supports de chaque côté des pannes à l'emplacement souhaité.



Placer les montants dans les rails conformément au **DTU 25.41** (*Travaux de bâtiment - Ouvrages en plaques de plâtre - Plaques à faces cartonnées*), les positionner à l'entraxe souhaité et les sertir.



Fixer le parement de finition sur les montants.

(*) Dans le cas d'un parement de finition en lambris ou si la mise en œuvre d'une ossature métallique auto-portante n'est pas possible, se reporter à la « POSE DIRECTE AU CLOUEUR » (double page suivante).

LES OUTILS

CLOUEUR P8000



RONDELLE ET CLOUS SPIT



CUTTER



ADHÉSIF



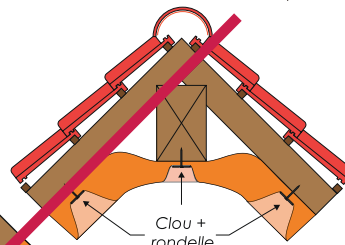
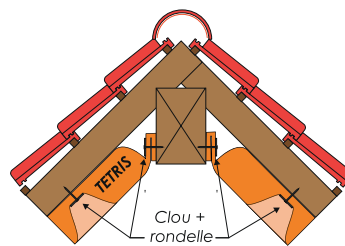
POINTS SINGULIERS

PANNE FAÎTIÈRE

La continuité de l'isolation et de l'étanchéité à l'air au niveau des pannes faîtières est assurée :

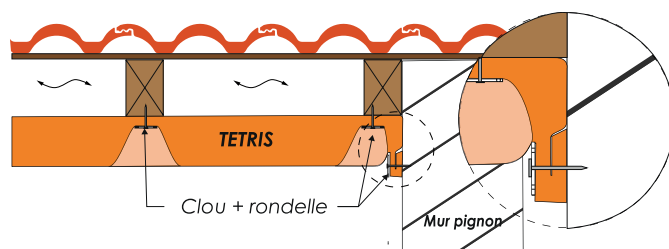
- soit par le recouvrement de la panne,
- soit par la réalisation d'un ourlet agrafé sur la joue de la panne.

Astuce : en commençant l'isolation au faîtage, cela facilite la réalisation de l'ourlet et positionne les recouvrements de lès dans le bon sens par rapport au ruissellement d'eau accidentel.



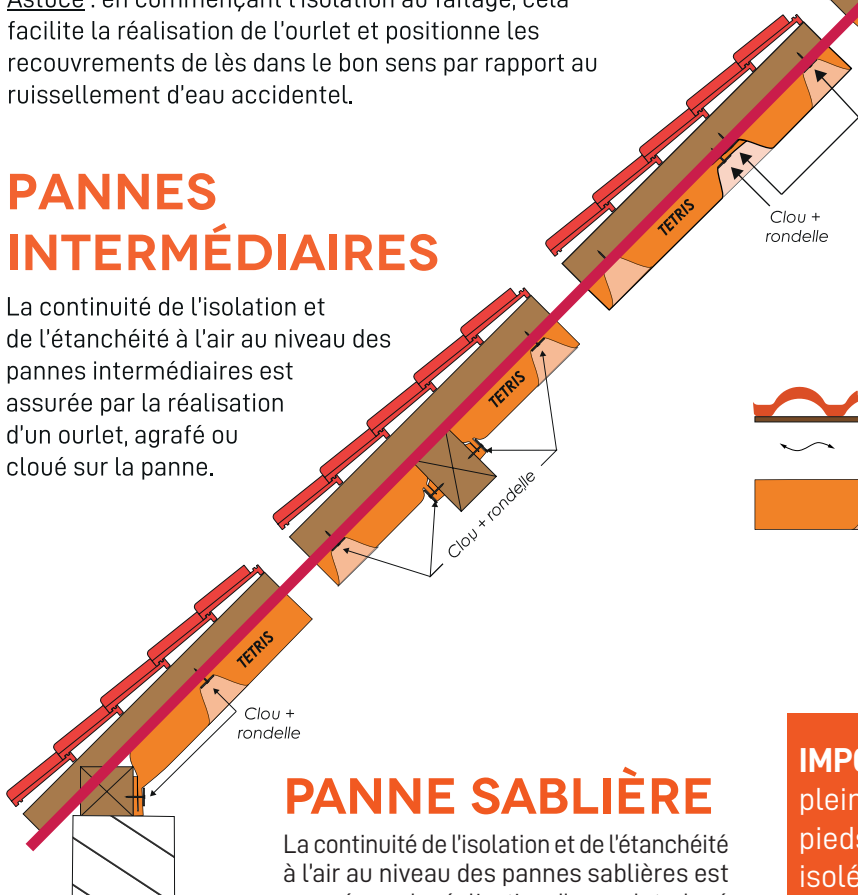
MURS PIGNON

La continuité de l'isolation et de l'étanchéité à l'air à la jonction avec le pignon est assurée par la réalisation d'un ourlet, cloué sur le pignon.



PANNES INTERMÉDIAIRES

La continuité de l'isolation et de l'étanchéité à l'air au niveau des pannes intermédiaires est assurée par la réalisation d'un ourlet, agrafé ou cloué sur la panne.



PANNE SABLIERE

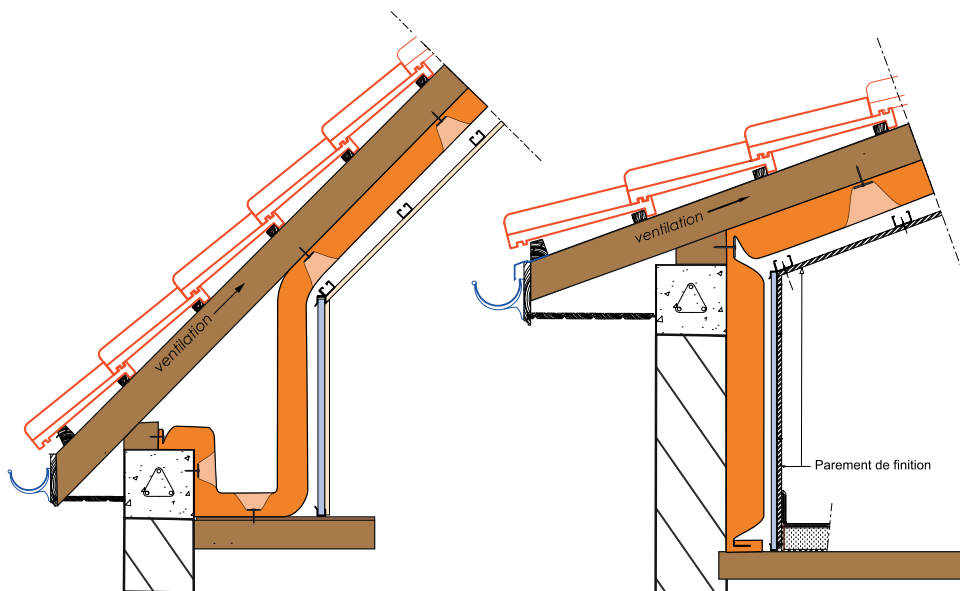
La continuité de l'isolation et de l'étanchéité à l'air au niveau des pannes sablières est assurée par la réalisation d'un ourlet, cloué ou agrafé sur la panne.

IMPORTANT : l'isolation du comble ne sera pleinement efficace que si les pignons et pieds droits en contact avec l'extérieur sont isolés en même temps que les rampants.

PIED-DROIT

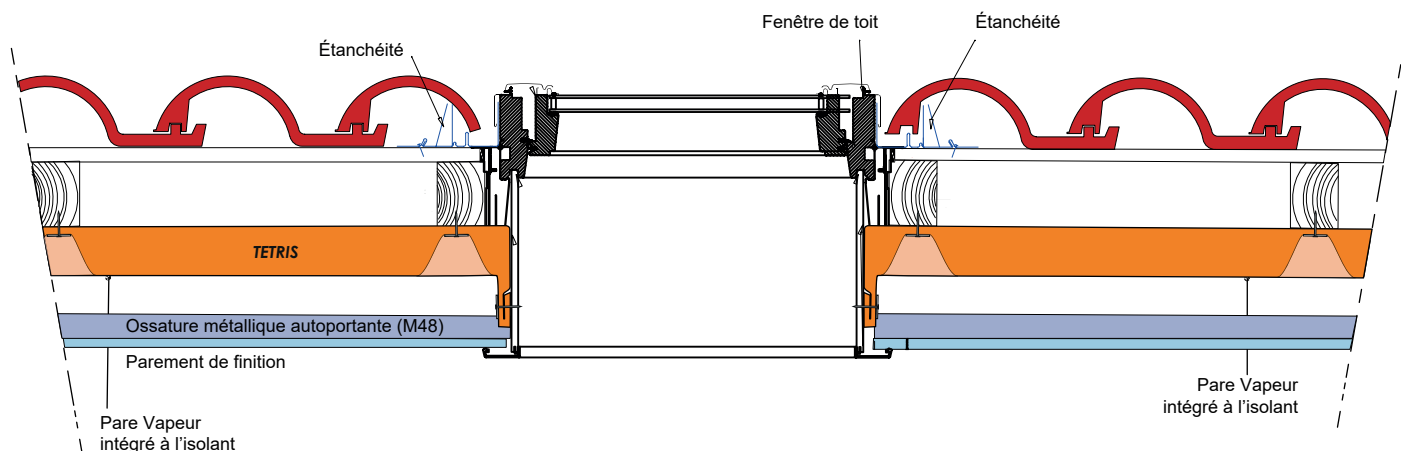
La fonction pare-vapeur doit être assurée au niveau des pieds-droits et sur la partie horizontale derrière le pied-droit, jusqu'à la panne sablière pour les planchers en bois.

Pour les planchers en béton ou maçonnés, la fonction pare-vapeur peut être arrêtée en bas du pied-droit.



FENÊTRES DE TOIT

L'isolant s'arrête contre le chevêtre situé autour de la fenêtre de toit. Il est nécessaire d'assurer la continuité de l'isolation et de l'étanchéité à l'air à la périphérie des jonctions de façon à éviter les ponts thermiques.

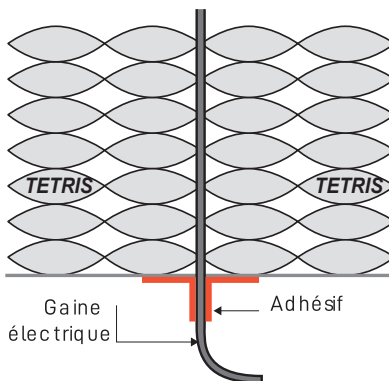
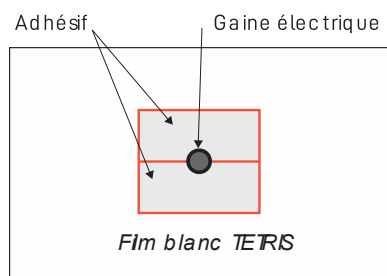


PASSAGE DE GAINES ÉLECTRIQUES

- Dans la mesure du possible, le passage d'une gaine électrique se fait au niveau d'une jonction entre deux lès d'isolant. Utiliser l'adhésif TETRIS Tape pour assurer la continuité de l'isolation au niveau du passage de la gaine.

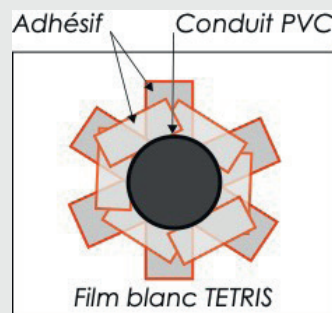
- Dans le cas contraire, comprimer l'isolant TETRIS et le pré-percer avec un outil pointu (ex. tournevis) à l'endroit du passage de la gaine. Introduire la gaine dans le trou et mettre en place l'isolant contre la paroi, comme indiqué préalablement. Découper 2 morceaux d'adhésif TETRIS Tape de 10 cm de long et les coller de part et d'autre de la gaine électrique.

- Tout percement accidentel doit être réparé par un morceau adapté de TETRIS Tape.



ASTUCE DE PRO

Pour les canalisations de plus gros diamètre, utiliser des bandes adhésives de 3 cm de large puis les coller autour du conduit en les superposant sur 1 cm.



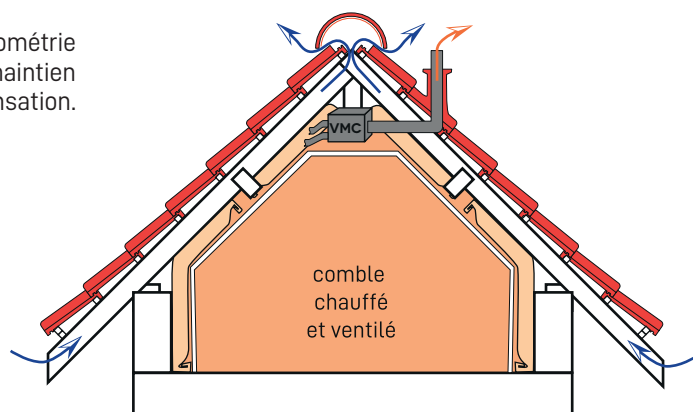
VENTILATION

La ventilation des combles est essentielle pour maîtriser la qualité de l'air intérieur et éviter l'accumulation d'humidité.

Les locaux neufs ou existants de type résidentiel, à faible ou moyenne hygrométrie au sens du DTU 25.41, doivent être normalement chauffés et ventilés. Le maintien de cette condition permet de prévenir efficacement les risques de condensation.

VMC : Ventilation Mécanique Contrôlée.

- L'air neuf provenant de l'extérieur est distribué par des grilles d'aération réglées (généralement situées dans les menuiseries) et traverse les pièces dites « sèches » (salon, séjour, chambres).
- L'air humide et vicié est évacué des pièces de service dites « humides » (salle de bain, WC, cuisine) grâce à un groupe d'extraction comportant un ventilateur.
- Les seuils à respecter en matière de débit d'air sont définis par la norme XP P 50-410.



TRAITEMENT DES POINTS CHAUDS

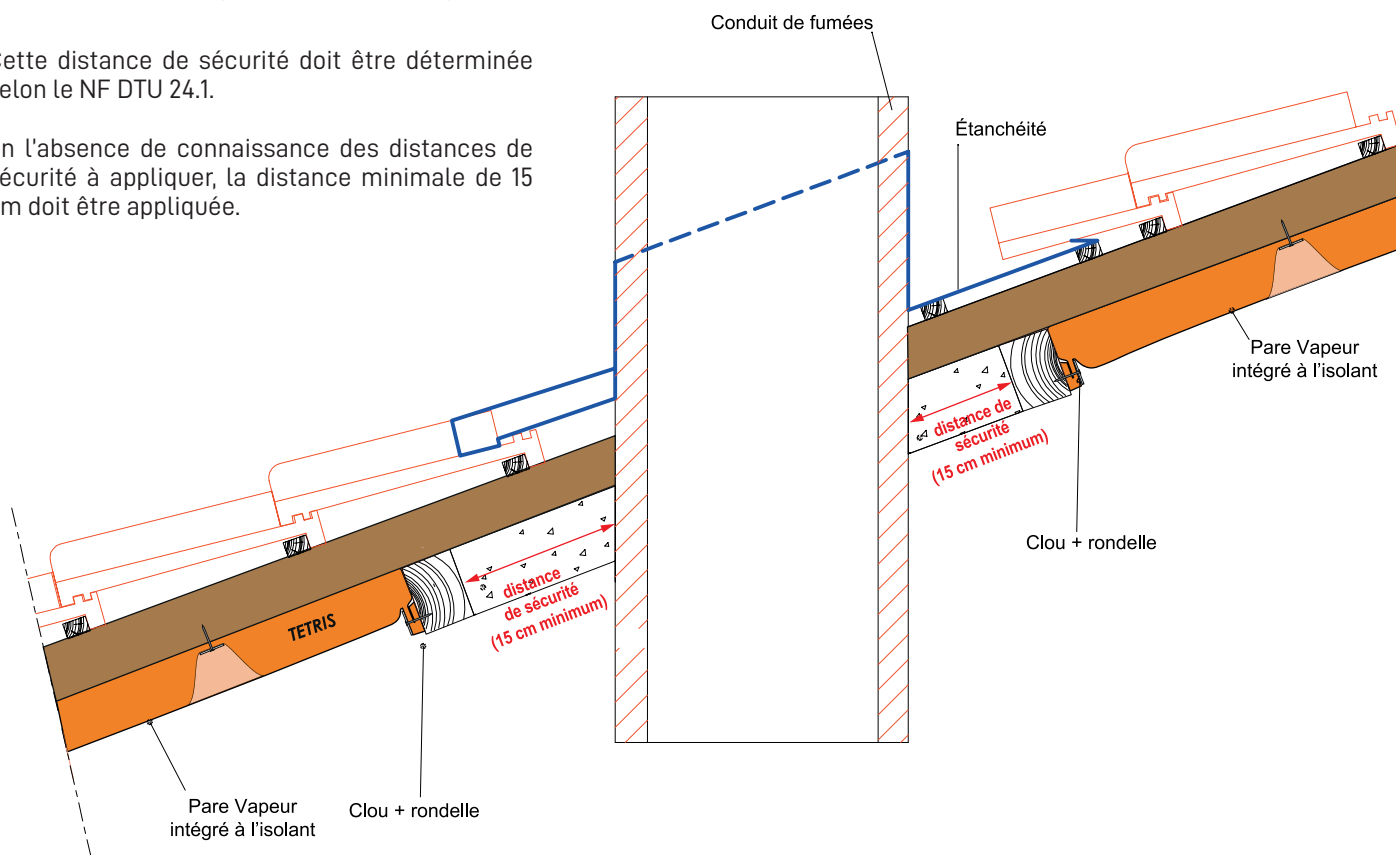
Est considéré comme point chaud, toute source de chaleur dont la température peut dépasser 80°C.

CONDUIT DE FUMÉES

La distance de sécurité définie comme la distance minimale entre la face externe de l'ouvrage « conduit de fumées » et les matériaux isolants adjacents, doit être respectée.

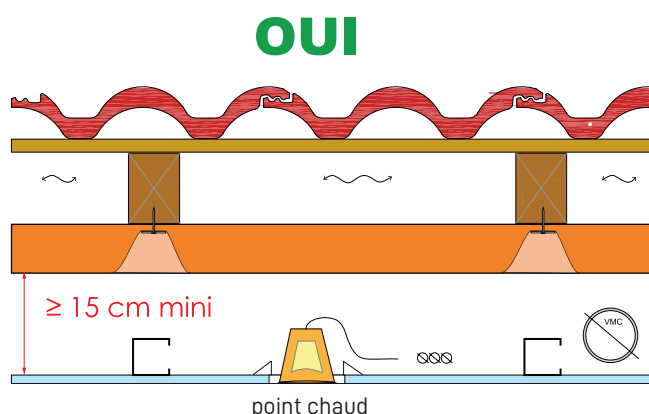
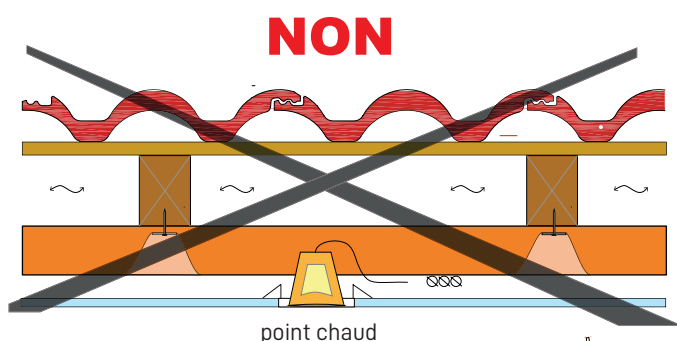
Cette distance de sécurité doit être déterminée selon le NF DTU 24.1.

En l'absence de connaissance des distances de sécurité à appliquer, la distance minimale de 15 cm doit être appliquée.



ÉCLAIRAGE ENCASTRÉ

L'isolant TETRIS SUPER 12 ne doit jamais être mis en contact direct avec des éléments pouvant dégager de la chaleur (cf. points chauds), comme les dispositifs d'éclairage encastrés, type spots halogènes et leurs transformateurs respectifs. Respecter une distance de sécurité de 15 cm minimum entre l'isolant et tout point chaud. Si nécessaire, intercaler un écran rigide entre l'isolant et le point chaud (type protecteur de spot en vermiculite exfoliée compressée - Euroclasse A1- ou plaque de plâtre, face carton côté isolant). **Le groupe Orion recommande l'utilisation de sources lumineuses ne dégageant pas de chaleur type LED.**



CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES



DIMENSIONS

Surface : **12 m²**
Largeur : **1,6 m**
Longueur : **7,5 m**
Masse surfacique : **970 g / m² (+/- 5%)**
Épaisseur déclarée : **18,5 cm (+/- 1 cm)**

RESISTANCE THERMIQUE
NF EN 16012 / rapport n°186-2-1 SF/16U

R INTRINSÈQUE **R = 6,30 m².K/W**

R AVEC 2 LAMES D'AIR **R = 7,10 m².K/W**

Emissivité des films métallisés **0,06 / 0,94**

CARACTÉRISTIQUES DÉCLARÉES

Caractéristiques essentielles

Réaction au feu	F	EN 13984 : 2013
Étanchéité à l'eau	Étanche	
Propriétés de transmission de la vapeur d'eau	Sd > 60 m	
Résistance au choc	NPD	
Résistance au cisaillement des joints	NPD	
Substances dangereuses	A+	

Résistance en traction

Force de traction maximale sens longitudinal	> 450 N / 50 mm	EN 13984 : 2013
Force de traction maximale sens transversal	> 250 N / 50 mm	
Allongement sens longitudinal	> 5%	
Allongement sens transversal	> 5%	

Résistance à la déchirure au clou

Sens longitudinal	> 150 N	EN 13984 : 2013
Sens transversal	> 150 N	

Durabilité

Durabilité après vieillissement	Essai réussi	EN 13984 : 2013
Durabilité en milieu alcalin	NPD	

CONDITIONNEMENT

Unité de vente	EAN	Code article	Poids net unité de vente
Palette de 28 rouleaux 336 m ²	357043225081	81040	140 kg
Rouleau de 12 m ²	357042249591	Non commercialisé à l'unité	

ACCESSOIRE INDISPENSABLE

Désignation	Unité de vente	EAN	Code article	Largeur	Longueur
Adhésif TETRIS-TAPE	Carton de 6 rouleaux	3570432260107	NN046	100 mm	20 m
Cutter TETRIS-SUPER	Carton de 5 cutters	4002632950476	NU004		
Lames de cutter	Boîte de 10 lames	4002632921636	NU005		

Les isolants du groupe Orion doivent être stockés dans leur emballage à l'abri du soleil (UV), de la pluie, des températures négatives et des intempéries.

Groupe ORION

GROUPE ORION
30 AVENUE DE LA GARE
11230 CHALABRE



13
EN 13984 : 2013

Réf. PZ719 (01/2020)
Photographies, données et
illustrations non contractuelles.
Dans un souci d'amélioration
constante de son offre, le Groupe
ORION se réserve le droit de modifier
les caractéristiques de ses produits
sans préavis. Toute reproduction,
en totalité ou partielle, est interdite.